

## LA PSYCHOLOGIE ENCADRÉE

*Par Michel Lobrot*

Faut-il réglementer les professions psychologiques, telles que celles de psychologue, psychothérapeute, comme on a réglementé jadis celles de médecin, architecte, professeur, ingénieur, etc. ? La question, aussitôt posée, en particulier par ceux qui craignent que cela ne soit fait, sans qu'on leur demande leur avis, par la communauté européenne, entraîne automatiquement une réponse positive : oui, il faut normaliser et organiser ces professions. Cela apparaît d'autant plus nécessaire qu'elles ont une importance capitale. Elles ont une influence sur la santé mentale de nos contemporains, et Dieu sait si celle-ci est menacée.

La nécessité d'une telle réglementation découle, semble-t-il, de trois impératifs qui sont les suivants. Tout d'abord, il faut bien assurer la formation des gens qui pratiquent ce métier et qu'ils soient obligés de montrer, au terme de celle-ci, les diplômes qui prouvent leur compétence. Deuxièmement, il faut que des instances compétentes exercent un contrôle sur les praticiens composant cette profession, afin d'empêcher les méfaits des charlatans qui pourraient s'y introduire. Troisièmement, il faut pouvoir informer les clients sur la valeur et la fiabilité des dits praticiens, en fonction de leurs méthodes et de leur réputation.

Tout cela semble relever du bon sens, aller de soi. Nous allons voir qu'il n'en est rien. Mais avant de montrer cela, il convient d'énumérer les systèmes qui sont censés pouvoir fournir le cadre adéquat à ces différentes finalités.

Trois systèmes ont été mis en place dans les pays occidentaux depuis environ un siècle pour répondre à cet objectif.

Le premier, ou système du service public, consiste simplement à transformer en fonctionnaires les gens qui font partie d'une certaine profession. C'est ce qu'on a fait par exemple avec les professeurs. Il en résulte que les gens qui en font partie sont soumis à des règles et des exigences spécifiques, prévues par une instance supérieure, et bénéficient par ailleurs d'un statut. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, ce système n'est pas le plus contraignant. On admet en effet, par exemple en France, qu'il existe des professeurs n'appartenant pas au service public et qui sont libres de leur mouvement, dans des limites relativement larges.

Le deuxième système est dit de la « protection du titre ». L'État contraint les gens qui veulent exercer une certaine profession à posséder certains diplômes et prévoit quels sont les lieux où on peut délivrer ces diplômes. C'est par exemple le système imposé aux psychologues depuis une dizaine d'années. Ce système est plus contraignant que le précédent, car, personne en principe ne peut exercer la profession sans ces diplômes et il est menacé de poursuites s'il le fait.

Mais le système le plus contraignant est le troisième ou système de l'« ordre ». Il consiste à mettre en place une structure d'encadrement de la totalité des membres d'une profession, de telle sorte que les gens appartenant à celle-ci non seulement doivent exhiber certains diplômes exactement prévus mais sont contrôlés en permanence par cette instance

professionnelle, qui a ses propres tribunaux, sanctions, etc. Ce type de structure, de nature corporative, a fleuri sous Vichy et dans tous les régimes autoritaires et s'est concrétisé, dans l'ancienne URSS, sous la forme des «Unions», qui regroupaient obligatoirement les écrivains, cinéastes, chercheurs, etc.

Quand on regarde de près ces différents systèmes, on s'aperçoit qu'ils ont des principes communs et ne découlent pas uniquement des aléas de l'histoire. Le plus important parmi ces principes est celui de l'Orientation. On admet qu'un ou plusieurs individus, suffisamment formés et correctement recrutés sont capables d'orienter dans le bon sens les membres d'une profession, assurant ainsi l'efficacité et la bonne marche de celle-ci. Ces gens sont censés obtenir cet effet soit par une action de formation soit par une action de surveillance soit en publiant des directives.

La thèse que je soutiens est qu'un tel système possède une certaine valeur dans tous les domaines de la vie sociale où on manipule des objets, directement ou indirectement, ou des structures qui se comportent comme des objets. Dans ce cas, en effet, on peut, si on détient une certaine somme d'informations, assurer l'orientation en question. Cela ne règle évidemment pas le problème de la relation d'autorité qui relève d'une autre problématique. Quelle que soit cette relation, il existe un pouvoir incontestable d'« expertise » qui permet à certains individus de déterminer la voie à suivre et éventuellement de l'imposer. Cela est pleinement valable dans tous les secteurs de la vie sociale où la subjectivité des individus n'intervient que faiblement ou d'une manière marginale.

Cela par contre n'a plus aucune valeur dans les domaines où la subjectivité humaine est le facteur principal. Les décisions de personnes soi disant compétentes mais qui ne sont pas en position d'écoute, d'aide ou de confiance n'ont aucune valeur.

Prévenons tout de suite l'objection: la subjectivité, me dira-t-on, entraîne le subjectivisme, c'est-à-dire le caprice et le « n'importe quoi ». On ne peut rien fonder là-dessus. Je réponds à cela qu'il ne faut pas confondre la subjectivité de l'observateur avec celle de l'observé. Autant la première est dangereuse si elle aboutit à dire n'importe quoi sur l'objet considéré, autant celle de l'objet lui-même, doué d'une subjectivité, possède toute la réalité et la rigueur des choses de l'univers.

La différence cependant est que l'objet subjectif ne peut pas être appréhendé de la même manière que les autres objets. Il n'est pas manipulable, transmissible, définissable, utilisable grâce aux processus ordinaires de la vie sociale, à travers des systèmes d'information généraux, des « média » publics, des affichages et des spécialistes. Il n'est accessible en principe qu'au sujet lui-même ou qu'à des sujets extrêmement proches de celui-ci, qui sont dans une position favorable pour percevoir ce monde caché, aussi loin de nous que l'atome ou les poissons du fond des mers.

Remettre entre les mains d'un responsable quelconque, par définition éloigné du sujet, le soin de déterminer concrètement le destin de celui-ci, revient à faire du subjectivisme, au mauvais sens du mot. Le dit responsable, qu'il soit formateur ou quoique ce soit, ne peut émettre, dans une position d'expert extérieur que des avis inspirés de sa propre subjectivité, de ses a priori et de ses préjugés. Il essaiera simplement de faire passer ses inclinations ou ses lubies, qui n'ont aucune valeur et qui peuvent même être dangereuses. Je vais reprendre chacun des trois impératifs énumérés précédemment et montrer comment les idées exprimées s'appliquent à ces cas.

La formation est utile et nécessaire dans le domaine de la psychologie comme dans tous les autres. Mieux vaut s'être soumis à des procédures qui permettent le changement et la prise de conscience qu'à rien du tout. Les lieux de formation, dans des domaines touchant à la psychologie se sont d'ailleurs multipliés ces dernières décennies, et on ne peut que s'en féliciter.

Cependant, il existe deux limites importantes non pas à la formation elle-même mais à des décisions d'orientation concernant les individus passés par un système de formation.

Premièrement, il est impossible d'affirmer que la dite formation assure la compétence du sujet qui l'a reçue. Non seulement celle-ci n'est pas suffisante pour poser un tel diagnostic mais surtout elle n'est pas nécessaire. Dans ce domaine particulier où le stockage des informations ne suffit pas à assurer la possession des qualités requises, il existe bien d'autres filières, non officielles et souvent ignorées qui sont capables de conférer les qualités de psychologues ou de psychothérapeutes. La rencontre avec certains individus, des expériences particulières, la recherche personnelle peuvent aboutir à ce résultat. Qu'on songe au fait que les grands inventeurs de méthodes, comme Freud, Moréno, Reich, Perls, etc. n'ont pas été formés par les procédés qu'ils ont eux-mêmes inventés ou par d'autres. Ils ont reçu d'autres influences. Dans une recherche faite par S. Génovès (1977) où on demandait à toutes sortes de gens de prévoir les résultats d'une expérience effectivement réalisée, l'expérience ACALI, les artistes se montraient plus perspicaces que les psychologues, plus capables de prévoir les réactions psychologiques

D'autre part, il est impossible de savoir, autrement que par une approche personnalisée, dans quelle mesure la formation donnée a été intégrée, assimilée, comprise par ceux qui l'ont reçue. Ils ont très bien pu passer à côté de celle-ci, tout en répondant parfaitement à tous les critères requis pour obtenir le diplôme. Nous connaissons tous des gens formés en psychologie et qui manquent, d'une manière caractérisée, de sens psychologique.

Si le passage par une école était une garantie de sérieux et de compétence, alors il faudrait reconnaître comme valable l'action de ces psychanalystes nazis qui faisaient partie d'un institut officiel situé à Berlin pendant la période national-socialiste ou celle de ces psychiatres soviétiques qui enfermaient dans des hôpitaux psychiatriques les individus jugés marginaux.

Plaçons-nous, en imagination, dans la situation où devaient être les enseignants d'Einstein, quand celui-ci était à l'école secondaire de Munich dans les années 1890. Ces hommes, qu'il méprisait, les appelant des «sergents » ou des «lieutenants », ont dû être tentés de barrer la route des diplômes supérieurs à cet élève médiocre et indiscipliné. Pourtant, s'ils l'avaient fait, ils auraient empêché l'éclosion d'un des plus grands génies de tous les temps. De toute façon, ils n'avaient pas les moyens de prévoir cet avenir, ce qui aurait exigé une connaissance très intime et peut-être impossible d'Einstein adolescent.

On souhaite aussi, sans doute légitimement, que la profession psychologique ne soit pas accessible aux charlatans ou escrocs, qui peuvent fleurir là autant qu'ailleurs. L'idée d'instaurer des règles strictes, des principes déontologiques vient spontanément à l'esprit.

Malheureusement, il n'est pas possible de définir a priori et de l'extérieur ce qui est bien ou mal, dans la mesure où l'action psychologique ou thérapeutique est elle-même une action de type subjectif, au sens où je l'ai définie. Tel procédé, qu'on peut juger inconvenant

ou bizarre ou immoral, peut très bien être efficace dans la relation concrète entre un praticien et son client, dans le contexte d'une certaine évolution et de certains objectifs personnalisés.

Sommes-nous donc voués à laisser courir, sans aucun contrôle, les praticiens véreux ou mal intentionnés ou intéressés seulement par l'argent? Très certainement, si on entend par contrôle la surveillance lointaine dans laquelle l'individu suspecté n'est pas entendu ni compris, mais seulement sanctionné. Il existe heureusement tout un tissu social où des réactions d'hostilité ou de critique peuvent exister et où les individus lésés peuvent se défendre eux-mêmes ou défendre les autres.

Une illustration de cela est la psychose des sectes, qui est encore plus dangereuse que les sectes elles-mêmes. Il existe certes des sectes redoutables, mais aussi des tentatives maladroites et tâtonnantes de gens inspirés par des idéologies fumeuses, qui peuvent produire le meilleur et le pire. Les grandes religions comme le christianisme ont été à l'origine des sectes, et de grands pays, comme les États-Unis d'Amérique, se sont constitués à partir de sectes (Quakers, Mormons, Méthodistes, Baptistes, etc..)

Le dernier impératif auquel on essaie de répondre par l'établissement d'un système du type indiqué au début est d'informer les clients et le grand public. A quoi peut-on se fier, pour atteindre ce but, sinon à des références sûres et objectives tel les que les diplômes et l'opinion de responsables professionnels? Ceci est un leurre. Les diplômes et opinions des responsables se fondent sur des constats extérieurs et anonymes soumis à toutes les illusions venant de cette position, à des critères passagers qui dépendent de la mode et des idées reçues, à la publicité. Les méthodes utilisées peuvent certes être jugées d'après leurs résultats. On peut les condamner ou les critiquer, comme le faisaient par exemple Binet et Wundt quand ils jugeaient l'hypnose immorale. Cela ne veut pas dire que ceux qui les emploient soient nuls et non avens. La valeur d'une méthode dépend du contexte et de l'esprit dans laquelle elle est utilisée. Il faut là encore voir de près et entretenir un certain type de relation avec celui qu'on juge.

Les clients et le grand public ne peuvent donc pas savoir quelle est la valeur des psychologues et psychothérapeutes qui leur sont proposés ? Non, pas par des méthodes a priori et systématiques. Il existe cependant un tissu social où les opinions recueillies dans un contexte personnel circulent, où des expériences peuvent être faites, où des contacts peuvent être établis pour vérifier les suppositions. Il existe aussi des données théoriques qui peuvent guider les choix, même si on admet qu'elles ne sont pas suffisantes en définitive.

Tout cela nous amène à cette idée que le domaine de la psychologie ne peut être soumis aux mêmes réglementations que les autres domaines de la vie sociale. Les sociétés actuelles ont d'ailleurs fort bien compris cela, puisqu'elles se refusent en général à normaliser et à organiser des professions dans lesquelles la part de créativité et d'initiative personnelle est fondamentale, comme celles des artistes, des littérateurs, des cinéastes, des journalistes, etc.

Les psychologues rentrent évidemment dans cette catégorie plus encore que les autres, puisqu'ils s'adressent directement à cette part des individus que les autres se contentent de mettre en action la subjectivité, l'esprit, le mental.

*Par Michel Lobrot*

Article paru dans *Mouvance Rogérienne* N°15 de mars 1999